

## Agrégat des formations mentales.

Cet agrégat est responsable d'une fonction, celle de diriger la volonté pour commettre des actions de bonnes ou de mauvaises intentions ou neutres. Puisque les actions intentionnelles sont appelées karma (cf. lexique), les formations mentales produisent des effets karmiques. Il y a aussi six types de formations mentales, toujours engendrées par l'interaction entre les six organes des sens avec leurs correspondants du monde extérieur. Tout ce qui gère ces six types de formations mentales est inclus dans ce quatrième agrégat.

La définition du mot sanskrit Karma doit être rappelée ici. C'est une action intentionnelle du corps, de la parole ou de la pensée<sup>1</sup> de celui qui est animé par la soif du devenir personnel<sup>2</sup>. Les effets du karma sont appelés résultats ou fruits. Le karma dépend moins de l'accomplissement d'une action que de l'intention qui en est l'origine ; même quand une action n'a pas eu lieu, la seule intention de la réaliser engendre l'effet karmique. Un éléphant qui écrase un escargot dans l'herbe ne produit pas d'effet karmique car son acte non intentionnel, donc neutre, se consume sans laisser de trace<sup>3</sup>. Une bonne action qui fait du bien à autrui ou à soi-même produit un résultat karmique positif. Au contraire, une mauvaise action qui nuit à autrui ou à soi-même, produit un résultat karmique négatif. Quand on a beaucoup de résultats karmiques positifs, on va renaître dans un bon endroit pour les y consommer (c'est-à-dire pour en profiter) ; au contraire quand on a beaucoup de résultats karmiques négatifs, on va renaître dans un mauvais endroit pour les y purger (c'est-à-dire pour subir une existence difficile). Les charges karmiques restantes continuent à diriger leur auteur vers des destinations appropriées dans le samsara (mot sanskrit qui veut dire cycle des renaissances itératives). Il ne faut pas confondre le karma avec le destin ; ce dernier est inéluctable, tandis qu'on peut agir sur son propre karma. La loi du Karma n'engendre pas un déterminisme rigoureux ou strict; on peut « doser » à sa guise sa charge karmique ; on peut même la supprimer complètement. Il ne faut pas non plus confondre le karma avec une justice qui punit ou qui récompense son auteur. Le châtement et le péché n'ont pas droit de cité dans le bouddhisme pour lequel il n'y a pas de juge venant de l'extérieur, l'individu lui-même étant son propre juge.

---

<sup>1</sup> Pensée ici veut dire toutes formations mentales produites par le quatrième agrégat.

<sup>2</sup> Un arahant ne peut plus créer de Karma car il n'a plus de soif du devenir personnel et ne retourne plus dans le Samsara

<sup>3</sup> Signalons en passant que l'éléphant n'est pas un prédateur de l'escargot car il ne se nourrit pas de ce dernier.